

N/REF : 19/01/2026 10H15 C:011097 I:17825

RAULIC CLEMENT

V/Appel du Lundi 19/01/2026 a 10H15

**12 LA FORGE AU BLOT
35520 MELESSE**

IMMEUBLE : 12 BLOT
12 LA FORGE AU BLOT
35520 MELESSE

Rennes, le

17 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 12 LA FORGE AU BLOT - MR RAULIC 06 68 61 36 43

MOTIF : DEBOUCHAGE
VOIR SI SAV DE TON INTERVENTION DU 23/12

Donneur d'ordre : M. C RAULIC

INTERVENTION DU 20/01 (DÉBUT DE MATINÉE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE : DÉBOUCHAGE NON CONCLUANT, PRÉVOIR UN PASSAGE
CAMERA
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 20/01 (FIN DE MATINÉE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉBOUCHAGE RÉSEAU EAUX USÉES PAR HYDROCURAGE
PASSAGE CAMERA
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : POMPE DE RELEVAGE DÉFECTUEUSE
PRÉCONISATION : FAIRE APPEL A NOTRE ÉLECTROMÉCANICIEN AFIN DE CONTROLER
LA POMPE DE RELEVAGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/02/26 a 17H52 M. C RAULIC

MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 14H29 M. C RAULIC

REGLEMENT PAR CHEQUE DE 220€ : N°6820504 CREDIT AGRICOLE

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ft Inspection	Caméra	3	200,00	200,00
TOTAL H.T.					200,00
T.V.A. a 10,00%					20,00
TOTAL T.T.C.En EURO					220,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.